

Vaccin contre la grippe

Ce que vous devez savoir

(Vaccin contre la grippe, vivant, intranasal)

2013-2014

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en espagnol et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

Hojas de información Sobre Vacunas están disponibles en español y en muchos otros idiomas. Visite www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La grippe est une maladie contagieuse qui se répand aux États-Unis chaque hiver, généralement d'octobre à mai.

La grippe est provoquée par le virus influenza, également appelé virus de la grippe, et se transmet par la toux, les éternuements et les contacts rapprochés.

N'importe qui peut attraper la grippe, mais le risque est plus élevé chez les enfants. Les symptômes apparaissent subitement et peuvent durer plusieurs jours. Ils peuvent inclure :

- la fièvre/des frissons
- des maux de gorge
- des douleurs musculaires
- de la fatigue
- de la toux
- des maux de tête
- des écoulements ou une congestion nasale

La grippe peut être plus grave pour certaines populations que pour d'autres. Ces populations plus sensibles incluent les jeunes enfants, les personnes âgées de 65 ans ou plus, les femmes enceintes et les personnes souffrant de certains problèmes de santé, tels qu'une maladie cardiaque, pulmonaire ou rénale, ou celles souffrant d'un affaiblissement du système immunitaire. Il est très important que ces personnes soient vaccinées contre la grippe, ainsi que quiconque est en contact étroit avec elles.

La grippe peut également entraîner une pneumonie et aggraver les affections dont souffrent les personnes déjà malades. Elle peut entraîner des diarrhées et des convulsions chez les enfants.

Chaque année, **des milliers de personnes meurent de la grippe aux États-Unis**, et beaucoup plus encore sont hospitalisées.

Le vaccin contre la grippe est la meilleure protection que nous ayons pour nous protéger de la grippe et de ses complications. Il évite également que la maladie ne se transmette entre personnes.

2 Le vaccin vivant atténué contre la grippe : VVAG, pulvérisation nasale

Il existe deux types de vaccin contre la grippe :

Vous recevez un **vaccin vivant atténué** (VVAG), que l'on vaporise dans les narines. « Atténué » signifie affaibli. Les virus à l'intérieur du vaccin ont été affaiblis et ne peuvent donc pas vous rendre malade.

L'autre est le vaccin injectable contre la grippe, qui est quant à lui **inactivé** (il ne contient pas de virus vivants). Il est administré par injection au moyen d'une aiguille.

Ce vaccin fait l'objet d'une autre fiche d'information sur la vaccination.

Le vaccin contre la grippe est recommandé chaque année. Les enfants âgés de six mois à huit ans devraient recevoir deux doses la première année qu'ils se font vacciner.

Les virus de la grippe sont en constante mutation. Chaque année, un vaccin est créé pour protéger contre les virus que l'on prévoit être les plus virulents pour l'année en question. Le vaccin contre la grippe ne peut pas empêcher tous les cas de grippe, mais il constitue notre meilleure défense contre la maladie. Le VVAG protège contre quatre différents virus de la grippe.

Il faut compter environ deux semaines pour que la protection se développe après la vaccination, et celle-ci dure de plusieurs mois à un an.

Certaines maladies qui **ne sont pas** provoquées par le virus influenza sont souvent prises pour la grippe. Le vaccin contre la grippe n'offre aucune protection contre ces maladies. Il protège uniquement contre la grippe.

Le VVAG peut être administré aux personnes âgées de **2 à 49 ans**, à l'exception des femmes enceintes. Il peut par ailleurs être administré en toute sécurité en même temps que d'autres vaccins.

Le VVAG ne contient ni thimérosol ni autres agents de conservation.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir ce vaccin

Vous devez indiquer à la personne qui vous vaccine :

- **Si vous souffrez d'allergies graves (potentiellement mortelles)**, y compris d'une allergie aux œufs. Si vous avez déjà développé une réaction allergique potentiellement mortelle après une dose de vaccin contre la grippe ou si vous souffrez d'une allergie grave à l'un quelconque de ses composants, vous ne devriez pas vous faire vacciner.
- **Si vous avez déjà contracté le syndrome de Guillain-Barré** (une maladie paralysante grave appelée également SGB). Ce vaccin ne devrait pas être administré aux personnes ayant des antécédents de SGB. Vous devriez en informer votre médecin.
- **Si l'on vous a administré d'autres vaccins les quatre semaines précédentes, ou si vous ne vous sentez pas bien.** On vous conseillera peut-être d'attendre. Mais vous devriez revenir.



U.S. Department of
Health and Human Services
Centers for Disease
Control and Prevention

• **Vous devriez vous faire vacciner par injection plutôt que par pulvérisation nasale si vous :**

- êtes enceinte
- êtes immunodéprimé
- souffrez depuis longtemps de certains problèmes de santé
- êtes un jeune enfant souffrant d'asthme ou de problèmes de respiration sifflante
- êtes un enfant ou un adolescent suivant un traitement à l'aspirine de longue durée
- êtes en contact proche avec une personne nécessitant des soins spéciaux pour cause de déficit immunitaire grave
- avez moins de 2 ans ou plus de 49 ans. (Les enfants âgés de 6 mois et plus peuvent se faire vacciner par injection. Les enfants de moins de 6 mois ne doivent se faire administrer aucun des deux vaccins.)

La personne qui vous administrera le vaccin pourra vous donner de plus amples renseignements.

4 Risques de réaction au vaccin

Les vaccins, comme tous les autres médicaments, présentent un risque d'effets secondaires. Ceux-ci sont généralement légers et disparaissent d'eux-mêmes.

Des effets secondaires graves sont également possibles, mais ils sont très rares. Le VVAG est obtenu à partir d'un virus atténué et **ne provoque pas la grippe**.

Effets secondaires légers signalés suite à l'administration d'un VVAG :

Enfants et adolescents âgés de 2 à 17 ans :

- écoulement nasal, congestion nasale ou toux
- fièvre
- maux de tête et douleurs musculaires
- respiration sifflante
- douleurs abdominales, vomissements ou diarrhées occasionnels

Adultes âgés de 18 à 49 ans :

- écoulement nasal ou congestion nasale
- maux de gorge
- toux, frissons, fatigue/faiblesse
- maux de tête

Effets secondaires graves pouvant suivre l'administration d'un VVAG :

- Une réaction allergique grave peut survenir avec n'importe quel vaccin. (On estime l'occurrence à moins d'un cas pour chaque million de doses.)

L'innocuité des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.cdc.gov/vaccinesafety/

5

Que faire en cas de réaction grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple les signes de réactions allergiques graves, une fièvre très élevée ou des changements comportementaux. Les signes d'une réaction allergique grave peuvent comprendre urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés respiratoires, accélération du rythme cardiaque, étourdissement et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une réaction allergique grave ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 911 ou conduisez la personne à l'hôpital le plus proche. Sinon, appelez votre médecin.
- Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le système américain de recueil des effets indésirables de tous les vaccins (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre médecin peut effectuer le signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Web VAERS à l'adresse www.vaers.hhs.gov ou en composant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne sert qu'à signaler des réactions. Il ne fournit pas d'avis médical.

6

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une réclamation en appelant le **1-800-338-2382** ou en consultant le site Web du VICP à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation.

7

Pour en savoir davantage

- Parlez-en avec votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
 - Consultez le site Web des CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/flu

Vaccine Information Statement (Interim)

Live Attenuated Influenza Vaccine

07/26/2013

French

42 U.S.C. § 300aa-26

Office Use Only

